



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 30 mars 2015

L'An deux mil quinze le lundi 30 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 20 mars 2015, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. René SAPIERRE, délégué titulaire, commune d'Argentières  
M. Cédric LESEINE, délégué suppléant, commune d'Argentières  
M. Sébastien DALE, délégué titulaire, commune de Beauvoir  
M. Eric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir  
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil  
M. Flavien CARCAUD, délégué titulaire, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie),  
M. Jean-Claude GANDRILLE, délégué titulaire, commune de Pontault-Combault  
Mme Martine PONNAVOY, déléguée suppléante, commune de Roissy-en-Brie  
M. Pierre VASSEUR, délégué suppléant, commune de Roissy-en-Brie  
Mme Nathalie SEMONSU, déléguée titulaire, commune de Yèbles,  
Mme Marième TAMATA-VARIN, déléguée titulaire, commune de Yèbles,  
M. Dominique POSSOT, délégué suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)  
M. Hervé CAMPENON, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger)  
M. Eric GERARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger)  
M. Jean-Claude MERAKCHI, délégué suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger),  
M. Jean-Pierre LAURENT, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)  
M. Maurice BLANCHARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)  
M. Jean-Claude DELAVAUZ, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)  
Mme Isabelle DREUMONT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)  
Mme Patricia CHAUVAUZ, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)  
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)  
Mme Marie-José BRAMS, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)  
Mme Annick FOURNIER, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)  
M. Daniel POIRIER, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Évry-Grégy-sur-Yerres)  
M. Joseph ROUX, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Évry-Grégy-sur-Yerres)  
M. Jean-Claude COCHET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)  
Mme Christelle LANGLER déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)  
M. Henri De WULF, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches)  
M. Eric SIMEON, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches)\*  
M. Roger Claude, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)  
M. Loïc LE DIEU DE VILLE, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Ozoër-le-Voulgis)  
M. Michel DORIGNY, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)  
M. Bruno BAUGUE, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)  
M. Gilles GROLEVIN, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)  
M. Jean-Michel BESSON, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)  
Mme Claudine BOUZONIE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)  
M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué suppléant, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)  
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée, (Pontcarré)  
M. Denis THOUVENOT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée, (Pontcarré)  
M. Jacques RADÉ, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)  
Mme Françoise ESTÉOULE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)  
M. Gérard DEBOUT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-Saint-Denis)  
M. Michel BAZERBES, délégué suppléant, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)  
Mme Catherine DUBENT, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Châtres)  
M. Jean-Pierre FERY, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Châtres)  
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Crèvecœur-en-Brie)  
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)  
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)  
Mme Michèle BENECH, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Marles-en-Brie)  
Mme Christiane RICHARD, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Neufmoutiers-en-Brie)  
Mme Marie-Amélie PEREIRA, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Neufmoutiers-en-Brie)  
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)  
M. Philippe LOUISE DIT MAUGER, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Presles-en-Brie)  
M. Daniel GAUTHERON, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)  
M. Aurélien VANDIERENDONCK, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Férolles-Attilly)

M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)  
 M. Christian LELOUP, délégué titulaire, communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Lésigny)  
 M. Patrick VORDONIS, délégué titulaire, communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)  
 M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)  
 M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

#### POUVOIRS

- de. Mme Casier à M. Dale, délégués titulaires, commune de Beauvoir,  
 - de M. Gondal à M. Carcaud, délégués titulaires, commune de Chaumes-en-Brie,  
 - de Mme Bouilland Chauveau à M. Roger délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres,  
 - de Mme Martiarena déléguée titulaire à M. Le Dieu de Ville, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres,  
 - de Mme Devot, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres à Mme Dreumont, déléguée titulaire, communauté de communes Sources de l'Yerres,  
 - de M. Herry à M. Campenon, délégués titulaires, communauté de communes les Sources de l'Yerres,  
 - de M. Wacheux à M. Leloup, délégués titulaires, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts,  
 - de Mme Souleyreau et M. Denis à M. Robert et M. Baumann, délégués titulaires, communauté de communes du Val Bréon,  
 - de M. Bord à M. Gandrille, délégués titulaires, commune de Pontault-Combault,  
 - de M. Moucheront délégué titulaire à M. Possot, délégué suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres.

#### Absents excusés :

- M. Jack Debray, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie,  
 - M. Laurent Gautier, délégué titulaire, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts

#### ABSENTS NON REPRESENTES :

*Communes :* Andrezel, Crisenoy (communauté de communes Vallées et Châteaux), Chevry-Cossigny et Servon (communauté de communes l'Orée de la Brie), Les Chapelles Bourbon (communauté de communes Val Bréon).

#### Délégués :

Mrs Clément Gilet délégué titulaire, Yves Lemaitre et Francis Mastrolia délégués suppléants, commune d'Andrezel,  
 Mme Catherine Chereau, M. Laurent Grandjean, délégués titulaires et Mme Annick Legendre, déléguée suppléante, communauté de communes du Val Bréon (Liverdy-en-Brie)  
 M. William Lavoine, délégué titulaire, Mmes Virginie Détante et Marie-Pierre Bonnel, déléguée suppléante, communauté de communes du Val Bréon (Marles-en-Brie),  
 M. Daniel Beauche, délégué titulaire et Mmes Sandrine Gameiro et Véronique Guillochon, déléguées suppléantes, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts (Férolles-Attilly)  
 Mme Marie-Paule Devauchelle, déléguée titulaire, Mmes Nathalie Bourges et Isabelle Lenoir, déléguées suppléantes communauté de communes les Porte briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)  
 Mme Eva Lony et M. Alain Green délégués suppléants, communauté de communes les portes briardes, entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, le président ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

#### **I. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION ATTRIBUEE AU PRESIDENT :**

Conformément à l'article 5211-10 et en application de la délégation de pouvoir confiée par l'organe délibérant en date du 19 mai 2014, *le président rend compte des décisions prises.*

Fournisseurs/ cosignataires	Contrats/Conventions	Validité/ montant € ht
GIRUS	Contrat d'assistance technique dans le cadre du contentieux relatif à la résiliation du marché de modernisation de l'UVOM	650€/jour + frais de déplacement

#### **II. BUDGET PRIMITIF 2015 :**

Le projet du budget primitif 2015, validé par la Commission des Finances a été présenté en détail aux membres du Comité Syndical le 16 mars dernier lors du débat d'orientations budgétaires.

La section fonctionnement est présentée :

- ❖ Chapitre 011 : 16 426 072 € de charges à caractère général dont 15 300 000,00 € pour les contrats de prestations et 50 000,00 € pour le développement des outils de communication.
- ❖ Chapitre 012 : 779 000,00 € de charges de personnel,
- ❖ Chapitre 65 : 69 500,00€ de charges de gestion courante :
- ❖ Chapitre 70 : 2 158 283,23 € de vente de produits,
- ❖ Chapitre 74 : 160 900,00 € d'aides d'Eco Emballage et de l'Ademe.

Outre les recettes réalisées par la vente de produits et les soutiens financiers d'Eco-Emballages et autres organismes, les dépenses sont aussi équilibrées par une TEOM qui s'élève à 14 377 890 €.

Puis la section investissement :

- ❖ Chapitre 10 : 150 322,00 € de FCTVA :

En ce qui concerne les dépenses d'investissement pour l'année 2015, le montant des dépenses d'investissement proposées pour 2015 s'élève donc 1 767 691 € auquel s'ajoutent 214 200 € de restes à réaliser de l'année 2014. On observe cette année encore que les efforts sont principalement concentrés sur la modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères. Les autres dépenses concernant les autres structures et leurs équipements sont également expliquées.

Après avoir pris en compte les restes à réaliser d'un montant de 214 200 €, les résultats 2014(1 637 993 € d'excédent de fonctionnement et 2 757 621 € d'excédent en investissement) l'état de la dette (1 876 763,61 € d'annuités) et les projets d'investissement pour 1 767 691 €.

Le projet de budget présente l'équilibre suivant :

- en section fonctionnement : 18 344 566,12 €  
- en section investissement : 3 194 360,48 €.

Mme Tamata-Varin revient sur l'état de la dette et demande combien nous coûterait le rachat de crédit et s'il y aurait un gain ? Monsieur le Président, répond que les indemnités sont très élevées, pour un crédit elles s'élevaient au mois de mars à 552 692 € et pour le deuxième à 985 229 €. Il poursuit en évoquant la précédente réunion au cours de laquelle le président faisait part de la réponse obtenue à la question de renégociation, à savoir que sont privilégiés les emprunts toxiques. Le président a l'intention de persévérer dans la renégociation mais sans vraiment croire à un résultat positif.

La parole est donnée à M. Omnès, qui revient sur les investissements à venir et précise qu'il est nécessaire de changer le véhicule utilitaire du service de maintenance qui coûte cher en réparations et d'investir dans un nouveau véhicule léger pour le service de collecte sélective. Après consultation, la meilleure offre obtenue est celle de Peugeot pour un montant total de 36 000 €.

Il ajoute que pour la partie informatique, le serveur qui date de 2007 fonctionne mais pour prévenir la panne, il sera remplacé. L'opération se fera en interne.

L'ensemble de ces propositions n'ayant pas fait l'objet de demande de changement lors des débats d'orientations budgétaires, elles sont donc présentées à nouveau en l'état au vote.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 16 mars 2015,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant que le mode de financement du syndicat mixte implique d'appliquer la nomenclature comptable M14,

L'équilibre général du budget se présente tel qu'indiqué ci-dessous et conformément aux documents joints en annexe :

- en section fonctionnement : 18 344 566,12 €  
- en section investissement : 3 194 360,48 €.

Sur proposition du Président,

Après délibéré et vote à main levée,

Abstention : 3 (Mmes Brams, Martiarena et M. Le Dieu de Ville).

Votes contre : 6 (Mmes Langler, Semonsu, Tamata-Varin et Messieurs Cochet, De Wulf et Siméon).

**LE COMITE SYNDICAL ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF 2015 PRESENTANT L'EQUILIBRE SUIVANT :**

- EN SECTION FONCTIONNEMENT : 18 344 566,12 €  
- EN SECTION INVESTISSEMENT : 3 194 360,48 €.

### **III. TEOM 2015 :**

Évoqué plus haut, le produit attendu de la TEOM cette année 2015 s'élève donc à 14 377 890 €. Il est rappelé qu'au cours des débats d'orientations budgétaires du 16 mars dernier ont notamment été exposées les bases de calcul des taux de la TEOM pour l'année 2015.

A l'instar des années précédentes, les formules de calcul pour la répartition de la TEOM, de la population pondérée ainsi que les formules de calcul du taux de la TEOM sont expliquées (les délégués les ont reçues avec leur convocation afin d'en prendre connaissance préalablement à cette réunion).

Le résultat de ces calculs donne une population syndicale pondérée de 159 979, soit une évolution de - 0,39 % par rapport à 2014 (Après correction de la coquille sur l'annexe à la note de synthèse). C'est sur cette base que sont répartis les coûts du service de collecte et de traitement des déchets ménagers par commune membre. Enfin le produit attendu global divisé par les bases prévisionnelles globales permet de déterminer le taux de TEOM par périmètre.

Le résultat de son application exposé, révèlent un taux de 11,25 % pour le premier périmètre et de 10,27 % pour le deuxième. Le troisième périmètre constitué uniquement de la commune de Solers, n'étant pas concerné par le lissage des taux, en raison du bénéfice d'une remise de Sita sur l'enfouissement de leurs déchets, se voit affecté du taux de 13,16 %. Quant à la commune de Pontault-Combault, qui n'utilise pas le service de collecte du syndicat et dont la base prévisionnelle n'est pas communiquée au SIETOM, classée « hors périmètre » se verra réclamer un produit attendu de 1 736 986 €.

Toutefois, on observera que la hausse de la TEOM initialement en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente est, après application des formules, finalement ramenée à 2,10 % pour le périmètre 1 et de 3,70 % pour le périmètre 2.

Aucune question n'étant posée,

En vertu du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2224-13,

Vu la loi des finances initiale pour 2004 notamment son article 107 et l'article 101 de la loi des finances initiale pour 2005 codifiées au Code Général des Impôts prévoyant qu'à compter de 2005, les communes et leurs groupements votent un taux de TEOM et non plus un produit comme auparavant,

Vu le Code Général des Impôts,

*Vu la délibération du 6 octobre 2005 visant à uniformiser les zones fiscales sur un zonage d'institution des taux de TEOM par service rendu,*

*Vu la délibération du 10 mars 2014 actant la fin du lissage des taux,*

*Considérant que la TEOM attendue pour l'année 2015 s'élève à 14 377 892,00 €,*

*Entendu la présentation des modes de calcul de la population pondérée 2015, de la répartition du produit de la TEOM attendue pour chaque commune membres et du taux par périmètre,*

*Sur proposition du Président,*

*Après délibéré,*

*Abstentions : 3 voix (Mmes Brams, Tamata-Varin et Semonsu),*

*Vote contre : 8 voix (Mmes Martiarena, Langler, Dreumont, Devot et Mrs Siméon, Le Dieu de Ville, Cochet et De Wulf).*

**LE COMITE SYNDICAL APPROUVE :**

- **LES FORMULES DE CALCUL RELATIVES A LA TEOM 2015 PORTANT SUR :**

- **LA POPULATION PONDEREE,**
- **LA REPARTITION DE LA TEOM SUR LES COMMUNES ADHERENTES,**
- **CALCUL DU TAUX,**

- **LES TAUX DE TEOM 2015 SUIVANTS :**

- **POUR LE PERIMETRE 1 : 11,25 %**
- **POUR LE PERIMETRE 2 : 10,27 %**
- **POUR LE PERIMETRE 3 : 13,16 %**

**ET UNE PARTICIPATION DE 1 736 986 € POUR LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT (HORS PERIMETRE).**

**IL CHARGE LE PRESIDENT DE NOTIFIER CETTE DECISION AUX SERVICES PREFERATORIAUX.**

#### **IV. APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2015 :**

Il est rappelé que conformément à l'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, « le plan de formation annuel ou pluriannuel détermine le programme d'actions de formation ». Le plan de formation regroupera au minimum :

- Les formations obligatoires,
- Les formations de perfectionnement,
- Les préparations aux concours et examens,
- Les actions demandées dans le cadre du DIF.

Le plan de formation 2015 a été présenté au comité technique paritaire, qui a rendu un avis favorable dans sa séance du 13 janvier 2015 et a été annexé à la convocation à cette réunion.

*Entendu l'exposé portant sur le plan de formation des agents de la fonction publique territoriale,*

**LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE APPROUVE LE PLAN DE FORMATION (CI-ANNEXE) POUR L'ANNEE 2015.**

#### **IV. PRESENTATION DES RESULTATS DU MODECOM** (Méthode de caractérisation des ordures ménagères) :

Cette méthode permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et d'évaluer les gisements de matières valorisables.

A l'approche du terme du programme local de prévention des déchets (PLP), le SIETOM a souhaité comparer la caractérisation réalisée en 2010 avec celle de 2015 pour en suivre l'évolution. Deux campagnes de caractérisation ont donc été programmées, une première dont les résultats sont présentés à cette assemblée, a été opérée cet hiver et la prochaine sera réalisée ce printemps, courant mai.

Les résultats (ci-dessous) de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR, i.e. les déchets des ménages après tri) réalisée au mois de février 2015 sont donc présentés puis commentés.

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h00*

**Ventilation des résultats par type d'enjeux**

Enjeux	Définitions	Exemples
Potentiel recyclage	Sous-catégories faisant l'objet d'une consigne de tri ou pouvant être recyclé	Bouteilles plastiques, emballages métalliques, cartons etc.
Potentiel prévention	Sous-catégories pouvant faire l'objet d'actions de réduction des quantités de déchets	Textile, textile sanitaires, restes alimentaires, etc.
Potentiel détournement	Sous-catégories pouvant être détournées vers les filières REP ou en Déchèteries	REP, déchets dangereux, gravats etc.
Résiduels	Sous-catégories qui ne font pas l'objet de collecte spécifique ni d'action de réduction	Autres emballages, fines, autres putrescibles

SIETOM - CM 27



